I – COMPETENCES

Voici la liste des compétences évaluées pour le titre professionnel de concepteur-développeur d’application :

* Installer et configurer son environnement de travail en fonction du projet
* Développer des interfaces utilisateur
* Développer des composants métier
* Contribuer à la gestion d’un projet informatique
* Analyser les besoins et maquetter une application
* Définir l’architecture logicielle d’une application
* Préparer et exécuter les plans de tests d’une application